

# COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION

Mercredi 20 février 2019  
Projet éolien de Benassay



# SOMMAIRE

01

Introduction - page 3

02

Les participants à l'atelier de concertation - page 4

03

La synthèse des échanges  
- page 5

04

Les prochains rendez-vous de la concertation - page 15

05

Les annexe des photos des métaplans - page 16

# 1. Introduction

Le mercredi 20 février 2019 s'est tenu le **premier atelier de concertation autour du projet éolien de Benassay**, de 18h30 à 20h30, à la salle des associations de Benassay. Ce rendez-vous fait suite au forum d'information qui s'est tenu le 20 novembre 2018.

L'objectif de ce forum était de répondre au besoin en information exprimé par les habitants de Benassay lors de l'étude des perceptions (qui a eu lieu entre juin et septembre 2018). Nordex France a ainsi organisé une exposition afin d'apporter des réponses sur le fonctionnement d'une éolienne, la démarche de concertation et les différentes études en cours.

Un compte-rendu du forum a été diffusé par voie de mail et publié sur le site participatif du projet : [www.projeteolien-benassay.fr](http://www.projeteolien-benassay.fr)

Le premier atelier de concertation du mercredi 20 février 2019 avait pour objectif d' :

- **Inform**er sur l'actualités du projet
- **Échanger et répondre** à toutes les questions
- **Réfléchir et amorcer un travail de co-construction** sur la trame d'implantation du parc éolien

Afin de favoriser les échanges et la participation de tous, les équipes Nordex France et Mazars Alter&Go Concertation ont proposé un atelier en deux temps :

- Une première partie destinée à présenter les actualités du projet et les avancées autour des études environnementales
- Une seconde partie en atelier participatif pour présenter les contraintes existantes sur le territoire et amorcer une co-construction de trame d'implantation

**Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion** et les photos des Métaplans et trames d'implantation produites.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit les remarques, questions, propositions émises par les participants, et les réponses données par Nordex France.

## 2. Les participants à l'atelier de concertation

L'atelier de concertation a réuni **8 personnes**.

Étaient présents **les participants suivants** :

- Rémi GUICHARD - Maire de Benassay
- Marylène CHARRON - Secrétaire de la mairie de Benassay
- Maryvonne GAILLARD - Éluë à la mairie de Benassay
- Jean-Luc BRIAUD - Habitant de la commune
- Daniel SÈVRE - Habitant de la commune
- Julien MONTEPINI - Habitant de la commune
- Patrick CHARRON - Habitant de la commune
- Jean-Michel PRÉMAUD - Habitant de la commune

**L'équipe Mazars Alter&Go Concertation** :

- Sophie PELLÉ – Chef de projet
- Emilie PERRIN – Consultante

**L'équipe Nordex France** :

- Adrien LOISELET – Chef de projet

# 3. La synthèse des échanges

## 3.1 | Informer et échanger autour de l'actualités du projet

En début d'atelier, le porteur du projet, Adrien LOISELET, a **partagé les avancées du projet éolien** à Benassay.

En janvier, un mât de mesure des vents a été installé au lieu-dit *Les Champs Plats*.



Photo du mât de mesure prise le 20 février 2019

Par la suite, les participants et le porteur du projet ont pu **échanger sur les questions et réponses suivantes** :

### Sur le mât de mesure :

*Question : « Quelle est la hauteur du mât de mesure ? »*

Réponse de Nordex France : La hauteur du mât de mesure est de 80 m.

*Question : « Combien de temps le mât de mesure va-t-il rester installé ? »*

Réponse de Nordex France : Le mât de mesure restera installé dans la zone d'étude pendant 2 ans. Il permet d'étudier les caractéristiques du vent sur la zone d'étude (vitesse, direction, puissance). Il permet également de compléter les études naturalistes, notamment en ce qui concerne le comportement en altitude des chauves-souris.

*Question : « Est-il possible de réduire la luminosité du mât de mesure la nuit ? »*

Réponse de Nordex France : Nous n'avons pas connaissance de cette possibilité mais suite à cette demande nous allons nous renseigner afin de revenir vers vous prochainement.

*Question : « La lumière du mât de mesure la nuit peut-elle être visible uniquement du ciel et non du sol ? »*

Réponse de Nordex France : Nous ne savons pas s'il est possible d'orienter la lumière uniquement vers le ciel, afin d'éviter les projections au sol. Cependant, nous allons nous renseigner.

### Sur les retombées économiques :

*Question : « Quel est le montant des retombées économiques pour la commune de Benassay ? »*

Réponse de Nordex France : Conformément à la loi, la commune touchera environ 1000€ par éolienne, au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. A cela, s'ajoute les 20% provenant de l'IFER (qui doivent, depuis janvier 2019, être versés obligatoirement aux communes) ce qui représente environ 6000€ par éolienne et par an. En tout, la commune reçoit environ 7000€ par éolienne et par an.

*Question : « Combien touche un agriculteur pour l'installation d'une éolienne sur son terrain ? »*

Réponse de Nordex France : Le loyer annuel versé pour l'installation d'une éolienne est de l'ordre de 10 000€. La somme est à répartir entre le propriétaire et l'exploitant de la parcelle concernée.

### Sur la diffusion d'information aux enfants :

*Question : « Pouvons-nous impliquer les enfants dans le projet éolien de Benassay ? »*

Réponse de Nordex France : Cette proposition est tout à fait envisageable et nous allons nous rapprocher de l'école afin de vérifier la possibilité d'organiser des ateliers pédagogiques à destination des enfants.

## Sur les énergies renouvelables en général :

*Question : « Quels sont les enjeux et les objectifs de développement éoliens de Nordex France ? »*

Réponse de Nordex France : En alignement avec la loi de Transition Énergétique de 2015, l'objectif du gouvernement français est la fermeture des centrales thermiques à partir de 2020. Nordex France souhaite contribuer à ces changements en diminuant la part du nucléaire dans le mix énergétique actuel et en augmentant celle des énergies renouvelables, telles que l'éolien.

*Question : « L'énergie solaire photovoltaïque a-t-elle la même progression en termes de développement que l'énergie éolienne ? »*

Réponse de Nordex France : Depuis 3/4 ans la croissance de l'énergie solaire photovoltaïque est plus forte que celle de l'énergie éolienne. Cependant, cette énergie doit faire face à certaines contraintes, liées notamment à l'emprise au sol des parcs qui est beaucoup plus importante que celle des parcs éoliens.

*Question : « L'énergie éolienne peut-elle compenser l'augmentation de la consommation en électricité ? »*

Réponse de Nordex France : Nous prônons également la sobriété énergétique. La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Cependant, la tendance actuelle est à l'augmentation de la consommation énergétique. A ce titre, l'éolien contribue à alimenter ces nouveaux besoins.

*Remarque : « Il y a un risque d'avoir une forte concentration d'éoliennes dans la région et donc d'avoir un impact visuel sur le paysage »*

Réponse de Nordex France : Localement, en tenant compte de ce parc et des deux parcs qui sont en développement par Valorem, le nombre total d'éoliennes serait de 18.

## 3.2 | Informer et échanger autour des études environnementales

A la suite du point sur l'actualités du projet, le porteur du projet a **expliqué la méthodologie des études environnementales** qui sont menées par le bureau d'étude NCA Environnement. Il a également **partagé les premiers résultats des études environnementales**.

Quatre types d'études environnementales sont à effectuer pour le développement d'un parc éolien :

- Etude naturaliste
- Etude du paysage
- Etude acoustique
- Etude du vent

Aujourd'hui, seules **les études naturaliste et vent ont commencé**. Elles ont débuté en janvier 2019 et s'achèveront en décembre 2019.

L'étude du paysage débutera en avril. Pour l'étude acoustique, plusieurs options sont envisagées : 1) Début en avril pendant 3 mois, 2) Début en septembre pendant 3 mois, 3) Deux période d'études de 3 mois débutant en avril et en septembre.

### Brève synthèse des résultats de l'étude naturaliste

L'étude naturaliste est menée par le cabinet NCA Environnement et notamment des experts Pierre VINET et Caroline POITEVIN. Les premiers résultats ont été partagés à Nordex France afin de transmettre les informations aux habitants lors de l'atelier de concertation.

L'étude se découpe en deux phases :

1. Une phase d'étude bibliographique
2. Une phase d'investigations terrain

Aujourd'hui, le cabinet est en phase d'investigation et étudie la végétation, l'avifaune, les chiroptères et autres taxons.

Les experts ont étudié les migrations post nuptiales et il a été recensé 66 espèces dont :

- 44 espèces migratrices
- 32 espèces protégées
- 9 espèces patrimoniales : *Busard cendré*, *Busard des roseaux*, *Busard St-Martin*, *Milan royal*, *Oedicnème criard*, *Pluvier doré*, *Vanneau huppé*, *Alouette lulu* et *Pic noir*

Les espèces patrimoniales ont été classées en fonction du niveau d'impact du parc éolien sur leurs habitats.

A la suite de la présentation des premiers résultats, avec le porteur du projet, **les participants ont échangé sur les questions et réponses suivantes :**

*Question : « Le rapport de l'étude naturaliste sera-t-il disponible prochainement ? »*

Réponse de Nordex France : L'ensemble des rapports des études environnementales, dont l'étude naturaliste, seront rendus publics lors de l'ouverture de l'enquête publique qui devrait avoir lieu courant 2020. Cependant, nous nous engageons à vous partager les résultats disponibles régulièrement, au cours des prochains événements de concertation.

*Question : « Est-il possible d'installer des systèmes de bruitage pour éloigner les différentes espèces d'oiseaux des éoliennes ? »*

Réponse de Nordex France : En effet, il est possible de mettre des systèmes d'effarouchement qui font peur aux oiseaux afin de les empêcher de s'approcher des éoliennes.

*Question : « Quand seront réalisées les études sur les chauves-souris ? »*

Réponse de Nordex France : Les études sur les chauves-souris ont commencé en automne, comme celles sur les oiseaux. D'ici 4/5 jours, des micros seront installés sur le mât afin d'étudier le comportement des chauves-souris en altitude.

*Question : « A Nesdes, il y a des Huppe fasciée. L'espèce a-t-elle été recensée ? »*

Réponse de Nordex France : Nous allons vérifier si la Huppe fasciée fait partie des 66 espèces identifiées. De plus, nous pourrons communiquer la liste exacte des espèces d'oiseaux identifiées dans la zone d'étude du projet.

Proposition : Pourrait-on rencontrer les écologues et faire une visite sur la zone d'étude ?

Réponse de Nordex France : Oui, bien sûr. Si cela vous intéresse, nous pourrons organiser une telle rencontre.



### 3.3 | Amorcer une réflexion sur la trame d'implantation et échanger autour des contraintes existantes

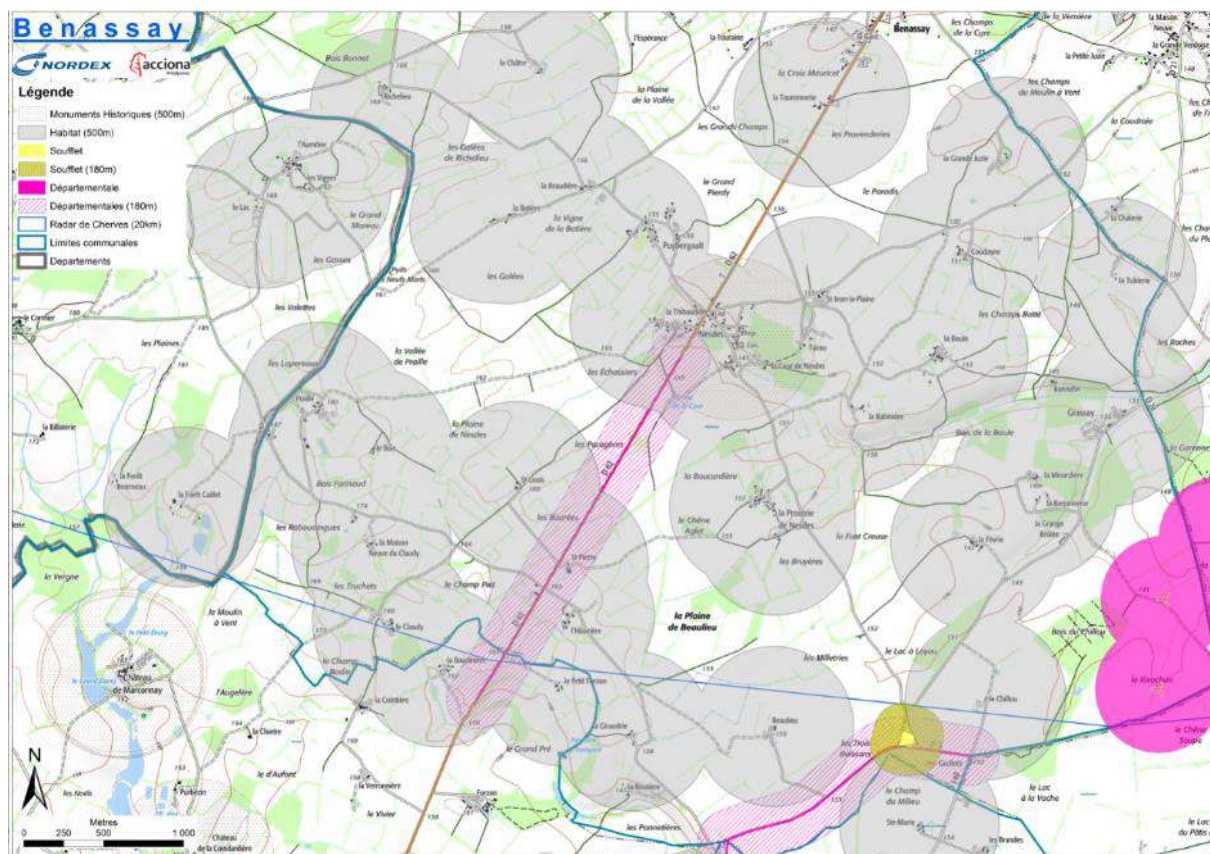
En dernière partie d'atelier, le porteur du projet a proposé aux participants de réfléchir ensemble à la trame d'implantation du parc éolien à Benassay.

Une fois que **les différentes contraintes réglementaires et locales ont été énoncées** oralement, les participants ont été invités à **positionner 4 à 5 éoliennes sur une carte vierge de la zone d'étude**.

L'objectif de ce travail était de :

- Sensibiliser les participants aux contraintes existantes
- Identifier les attentes des participants concernant l'implantation du parc éolien, et les possibilités d'implantation qui en découlent.

Dans un second temps, **les participants ont découvert une carte enrichie des contraintes réglementaires et locales**. La carte avec les différentes contraintes est disponible sur le site participatif du projet ([www.projeteolien-benassay.fr](http://www.projeteolien-benassay.fr)) et ci-dessous également.



Carte de la zone d'étude indiquant les différentes contraintes existantes

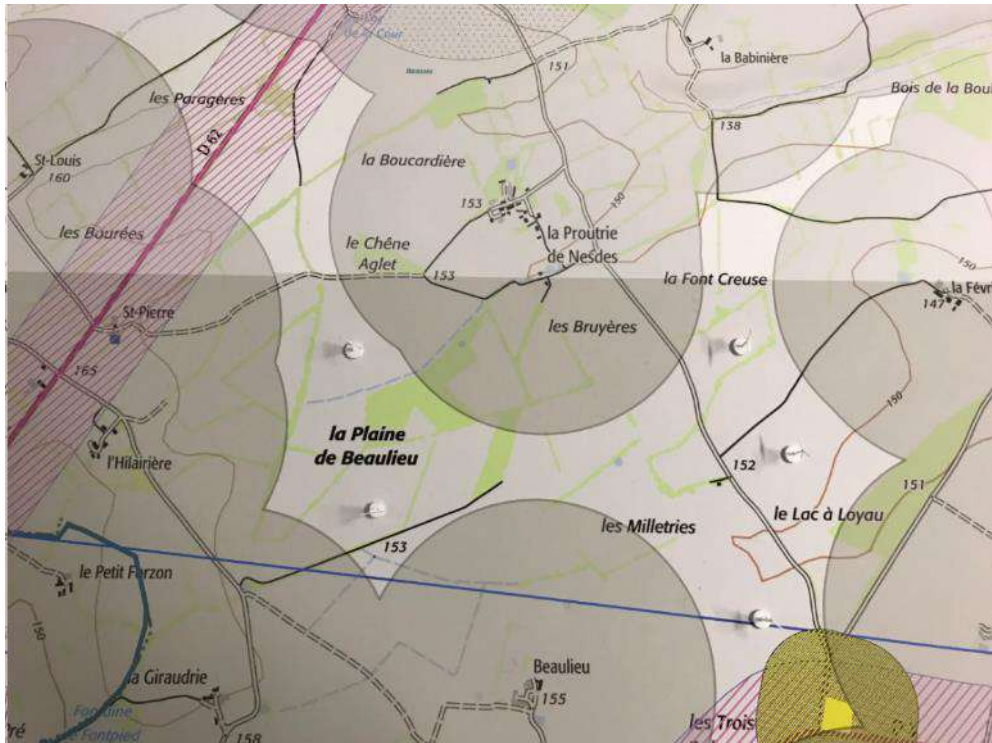
### Brève synthèse des contraintes existantes

Plusieurs contraintes réglementaires et locales sont à prendre en compte dans le développement d'un projet éolien :

- Les axes routiers (départementales) : une distance de 180 m (une hauteur d'éolienne) à la route doit être respectée.
- La distance aux habitations : 500 m minimum sont nécessaires entre une habitation et une éolienne
- La distance autour du radar météo : Le radar météo de Cherves impose de nombreuses contraintes dans la zone de coordination (au-delà de 5 km du radar mais à moins de 20 km de celui-ci). L'une d'elle préconise notamment que l'implantation des éoliennes soit est-ouest (plutôt que nord-sud), afin de réduire au minimum le phénomène d'occultation du faisceau du radar par les éoliennes. Une autre de ces contraintes correspond au fait que le parc construit sur la commune de Benassay doit être en continuité de celui de Lavausseau, là encore pour ne pas impacter trop fortement le fonctionnement du radar.

Les participants ont placé les éoliennes à différents endroits de la carte, plus précisément dans la zone de **la Plaine de Beaulieu**. Ces positionnements correspondent à une première réflexion de la part des participants et ne reflètent pas encore l'implantation finale des machines. Les études de faisabilité (étude de vent notamment) menées tout au long de l'année à venir permettront de préciser cette implantation. D'autre part, de nouveaux moments de réflexion sur la trame d'implantation seront proposés lors des prochains ateliers de concertation.

Ci-dessous quelques exemples de localisation proposées par les participants.



**Proposition d'implantation n°1** : Les éoliennes sont exposées nord-sud. Cette orientation risque d'être refusée par Météo France pour cause d'occultation trop importante du faisceau de radar.



**Proposition d'implantation n°2** : Cette implantation tient compte de la contrainte liée au radar (occultation du faisceau), cependant cette situation n'utilise pas les chemins existants pour l'installation des éoliennes.



**Proposition d'implantation n°3** : Cette proposition d'implantation tient compte de la contrainte liée au radar et utilise en partie les chemins existants pour l'installation des éoliennes.

Durant cette séquence, les participants ont également eu l'occasion de poser toutes leurs questions au porteur du projet.

**En voici le contenu :**

### Sur le vent :

*Question* : « Les zones possibles d'implantation d'éoliennes dans la Vienne sur la carte que vous avez montrée correspondent-elles au potentiel de vent sur le Département ? »

Réponse de Nordex France : Non, les contraintes que représente cette carte sont très variées mais n'intègrent pas les potentiels de vent : contrainte paysagères, contraintes liées au zonage militaire, au radar, au patrimoine historique. Concernant les vents, la zone la plus favorable de la Vienne correspond au nord-est du Département.

*Question* : « Quel est le sens du vent sur la zone d'étude du projet à Benassay ? »

Réponse de Nordex France : Sur la zone d'étude, les vents dominants viennent majoritairement du Sud-Ouest. Les études menées grâce au mât de mesure viendront les compléter.

*Question* : « La direction des vents impacte-t-elle le niveau de bruit émis par les éoliennes ? »

Réponse de Nordex France : Les vents peuvent avoir un effet sur les niveaux de bruit. Cependant, on constate que la plupart du temps, le niveau de bruit au pied du mât est d'environ 75 dB et qu'à 500 m des éoliennes, ce niveau descend autour de 35 dB.

## Sur les contraintes locales :

*Question : « Les éoliennes de La Chapelle sont-elles impactées par le radar météo ? »*

Réponse de Nordex France : Les éoliennes de La Chapelle ne subissent pas les contraintes liées au radar météo car elles sont situées à plus de 20 km du radar météo de Cherves. Au-delà de cette distance, aucune interférence ne vient plus brouiller le radar.

*Question : « Le réseau hertzien qui nourrit internet sur la commune de Benassay peut-il être impacté par les éoliennes ? »*

Réponse de Nordex France : Nous allons étudier précisément le réseau hertzien de la commune en fonction de sa fréquence afin de vous répondre plus en détail. Cependant, pour le moment, aucun problème particulier n'a été signalé.

*Question : « Par rapport aux monuments historiques, la distance entre les éoliennes et les monuments est-elle la même que la distance aux habitations (500 m) ? »*

Réponse de Nordex France : La loi prévoit une distance de 500 m entre les monuments historiques et les éoliennes. Toutefois, une étude d'impact, notamment visuel, sera effectuée courant 2019 et pourrait modifier cette distance minimale réglementaire.

*Question : « Où sont localisés les autres projets éoliens sur la zone d'étude ? »*

Réponse de Nordex France : La carte présentée mentionne 2 des éoliennes du parc de Lavausseau.

## Sur la zone d'implantation :

*Question : « Est-il possible d'avoir des photomontages des éoliennes dans la zone d'implantation afin de se rendre compte du rendu physique ? »*

Réponse de Nordex France : Lors des prochains ateliers, nous pouvons en effet vous proposer des photomontages intégrant les parcs éoliens déjà existants sur le territoire.

Proposition : L'exercice de co-construction de la trame d'implantation devrait inclure les personnes directement concernées par les éoliennes.

Réponse de Nordex France : C'est en effet ce que nous souhaitons.

Réponse de Mazars Alter&Go : Une lettre d'information sera bientôt distribuée sur l'ensemble de la nouvelle commune de Boivre-la-Vallée, avec une attention particulière portée aux habitants les plus directement concernés par le projet. Cette lettre d'information a pour ambition de présenter les grandes lignes du projet et de convier les habitants au prochain événement de la concertation.

## Sur la technique :

*Question : « Construisez-vous des chemins pour l'installation des éoliennes ? »*

Réponse de Nordex France : Le plus souvent possible, nous essayons d'utiliser des chemins existants avant toutes constructions de chemins.

*Question : « Comment se font les raccordements électriques ? »*

Réponse de Nordex France : Les éoliennes sont raccordées entre elles grâce à des câbles souterrains. L'ensemble est ensuite raccordé au réseau électrique par Enedis ou par la SOREGIES. Le lieu exact du poste de raccordement n'est pas encore connu.

## Sur les retombées économiques :

*Remarque : « Les retombées économiques devraient être reversées en priorité aux zones les plus impactées par un parc éolien. »*

Réponse de Nordex France : Je suis en accord avec vous, malheureusement, ce n'est pas un domaine sur lequel Nordex France peut avoir de l'influence.

*Question : « Est-ce qu'il y a des indemnités pour les servitudes ? »*

Réponse de Nordex France : Oui, tout à fait. Tous les propriétaires de terrains sur lesquels nous intervenons (enfouissement des lignes, chemins d'accès) reçoivent des indemnités.

## Sur le projet :

*Question : « Placez-vous des éoliennes sur les hauteurs ? »*

Réponse de Nordex France : La zone d'étude de Benassay est une zone plutôt plane avec des reliefs maximums autour de 150 m. Nous nous efforçons toujours d'implanter les éoliennes pour qu'elles s'insèrent au mieux dans les paysages.

*Question : « Les propriétaires fonciers de la zone d'implantation sont-ils d'accord avec le projet ? »*

Réponse de Nordex France : Sur la zone d'étude de la plaine de Beaulieu, les propriétaires ont été rencontrés et sont favorables à l'implantation d'un parc éolien.

*Question : « Une enquête publique aura-t-elle lieu ? »*

Réponse de Nordex France : Une enquête publique d'une durée de 1 mois est prévu courant 2020.

*Proposition : Pourriez-vous organiser une visite de parc éolien afin de se rendre compte du bruit environnant ?*

Réponse de Nordex France : Oui, bien sûr. Nous pourrions organiser une visite de parc avec les personnes intéressées.

## 4. Les prochains rendez-vous de la concertation

La démarche de concertation se poursuit tout au long de l'année 2019 !

- **Une lettre d'information** sera diffusée sur la commune de Benassay courant mars afin de vous tenir informés de la démarche et pour vous inviter au prochain atelier de concertation
- **Une permanence publique d'information** aura lieu 11 avril prochain de 16h à 20h dans la salle des jeunes à Nesdes afin d'informer l'ensemble des habitants de la commune de Boivre-la-Vallée
- **Un troisième atelier de concertation** aura lieu **au mois de juin**. Le lieu et les thématiques de l'atelier vous seront communiqués prochainement.

Pour obtenir des informations sur le projet ou pour vous inscrire au prochain atelier, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet participatif du projet :






[www.projeteolien-benassay.fr](http://www.projeteolien-benassay.fr)

Ou bien à contacter Emilie Perrin (Mazars Alter&Go) par téléphone : 06 26 32 51 25 ou par mail : [emilie.perrin@mazars.fr](mailto:emilie.perrin@mazars.fr).

**Nous remercions l'ensemble des participants à l'atelier de concertation et vous donnons rendez-vous prochainement !**

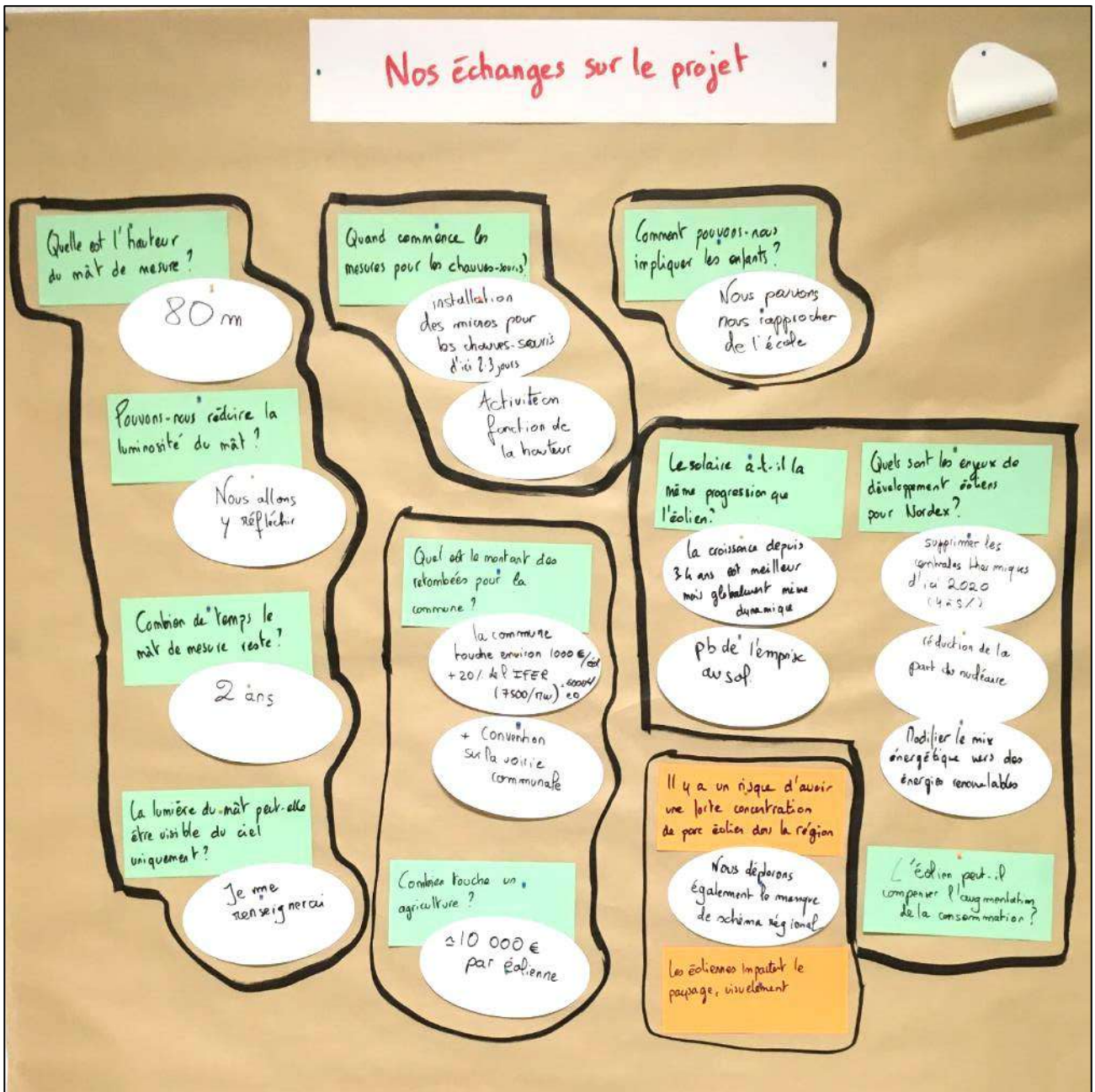
# 5. Les annexes des photos des métaplans

## Annexe 1 : Les participants à l'atelier

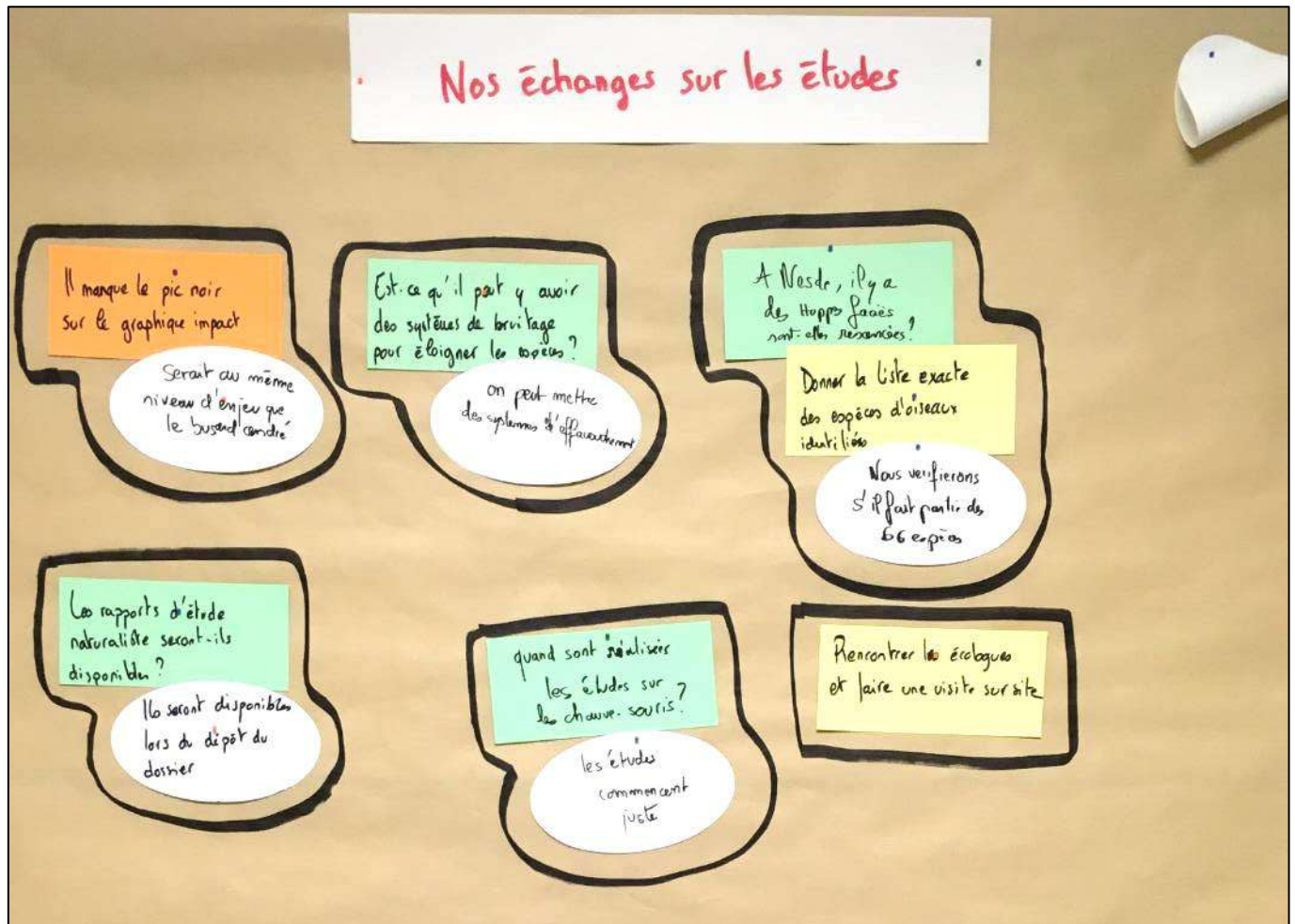
| Prénom              | NOM       | Votre météo du jour   |
|---------------------|-----------|---|
| Jean luc            | BRIAUD    |     |
| Daniel              | SEVRE     |    |
| Jupien              | MONTEPINI |   |
| Reini               | GUCHARD   |  |
| Marylene et Patrick | CHARLON   | <a href="mailto:marylene@brun.com">marylene@brun.com</a>                              |
| Maryvonne           | GAILLARD  |    |
| Jean-michel         | PRÉMAUD   | ? <a href="mailto:cheapitaine@libertysurf.fr">cheapitaine@libertysurf.fr</a>          |



## Annexe 2 : Les questions et réponses autour du projet



## Annexe 3 : Les questions et réponses autour des études environnementales



## Annexe 4 : Les questions et réponses autour de la zone d'implantation du parc éolien

